

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 27 ET 28 JUIN 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DESIGNATION DU REPRESENTANT  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE A LA COMMISSION  
JEUNESSE, SPORT, ET VIE ASSOCIATIVE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Collectivité de Corse s'est fixée comme objectif de structurer et d'animer un réseau d'acteurs locaux de l'Information Jeunesse, afin d'assurer un maillage territorial et l'accès au droit à l'information pour tous les jeunes.

Si pour l'instant il existe cinq relais sur le territoire, de nouveaux partenaires labélisés « Information Jeunesse » pourront être envisagés dans une logique d'extension, et la volonté d'améliorer la couverture du réseau.

Ce label, délivré par l'Etat, est une marque de qualité accordée à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective par une commission.

En effet, il est prévu que les demandes de labellisation des structures Information Jeunesse soient examinées par la Commission régionale Jeunesse, Sport, et Vie associative dans laquelle la Collectivité de Corse doit être représentée.

La Commission régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative concourt à la mise en œuvre, en Corse, des politiques publiques relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative.

Elle est notamment compétente pour émettre un avis sur le développement de l'information de la jeunesse et pour analyser les besoins en personnels qualifiés en matière de jeunesse et de sport.

Elle élabore, en vue de son examen par la Commission nationale du sport de haut niveau, un rapport annuel sur les conditions de mise en œuvre des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau définies par cette commission nationale.

La Commission régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative comprend des représentants :

- des services déconcentrés de l'Etat et des établissements nationaux ayant leur siège dans la région relevant des champs de la jeunesse et des sports ;
- des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- des groupements professionnels et organisations professionnelles œuvrant dans le domaine de la jeunesse et des sports ;
- d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, désignées après avis du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou à

- défaut du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- d'associations sportives, désignées après avis du Comité régional olympique et sportif.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir nommer Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports et de l'égalité hommes-femmes Lauda GUIDICELLI comme représentante de la Collectivité de Corse au sein de la Commission régionale Jeunesse, Sport, et Vie associative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.